



Etat des lieux en départ

Par **claire**, le **30/04/2012** à **23:34**

Bonjour, rnaujourd'hui, j'ai fait l'état des lieux pour le départ de mon logement rnmon propriétaire veut que je repeigne la cuisine (!) ,le séjour qui doit rnfaire 12 m2 et ma chambre 9m2 et comme si ça ne suffisait pas il veut que je retapisse les 2 autres chambres et le couloir ! N'est ce pas abusérncar cela fait 6 ans que j'y habite : n'y a t'il pas des usures du temps ?? j'ai repeint le séjour ,les portes du couloir et le plafond de la salle de bain il y a 2 ans ! rnSuis-je obligée de payer tout ça!! rnj'ai rendu les clés et aucun accès au logement rnDONNEZ MOI VITE UNE REPONSE MERCI rnClaire

Par **cocotte1003**, le **01/05/2012** à **05:36**

Bonjour, c'est en comparant les états des lieux d 'entrée et sortie) que les choses se décident. L'appartement doit etre rendu dans le meme état qu'il vous a été remis ,l'usure étant à la charge du bailleur mais pas les dégradations (trous, taches...), ni les excentricités (couleur fluo, plafond noir....). Si vous n'avez pas fait d'état des lieux d'entrée, le logement vous a donc été remis en bon état, cordialement